

DEC140698DR02

Décision portant nomination de M. Thierry Delaveau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7238 intitulée Biologie computationnelle et quantitative

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7238 et nommant Mme Alessandra Carbone en qualité de directrice ;

Vu la décision DEC141159INSB du 25/04/2014 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte n°7238 Biologie computationnelle et quantitative ;

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 14/02/2014 ;

Considérant que M. Thierry Delaveau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Michel Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Delaveau, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7238 intitulée Biologie computationnelle et quantitative, à compter du 01/01/2014.

M. Thierry Delaveau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Delaveau est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/05/2014

La directrice de l'unité
Alessandra Carbone

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz